

ANNEXE



Déclaration d'un accueil avec hébergement

FICHE INITIALE

Annexe I

Arrêté relatif à la déclaration préalable aux accueils de mineurs
prévus à l'article R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles

Cette fiche est à renvoyer à la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) / direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) du domicile ou du siège social de l'organisateur au moins deux mois avant le début de l'accueil (ou du premier accueil en cas de déclaration annuelle)

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la fiche initiale : ___/___/___ Projet éducatif joint
 vacances court spécifique (préciser) : dans une famille

Organisateur

N° d'organisateur ¹ :**Personne morale**

Type : Association Comité d'entreprise Autre (préciser) :
 Société commerciale Collectivité territoriale (préciser) :

Dénomination sociale :

Adresse du siège :

Commune : Code postal :

Téléphone : ___-___-___-___ Portable : ___-___-___-___ Télécopie : ___-___-___-___

Adresse électronique :

Représentant légal : (facultatif pour les collectivités territoriales)

M^{me} M Fonction :

Nom de naissance : Prénom(s) :

Nom d'usage : Date de naissance : ___/___/___

Commune de naissance : Code postal : Pays :

Déclarant : (uniquement si différent du représentant légal)

M^{me} M Fonction :

Nom de naissance : Prénom(s) :

Nom d'usage : Date de naissance : ___/___/___

Commune de naissance : Code postal : Pays :

Personne physiqueM^{me} M

Nom de naissance : Prénom(s) :

Nom d'usage : Date de naissance : ___/___/___

Commune de naissance : Code postal : Pays :

Adresse du siège :

Commune : Code postal :

Téléphone : ___-___-___-___ Portable : ___-___-___-___ Télécopie : ___-___-___-___

Adresse électronique :

Assurance

Compagnie d'assurance et n° du contrat en responsabilité civile :

¹ Sauf en cas de première déclaration

N.B. : les pièces suivantes doivent être présentées à la demande de l'administration

- le document prévu à l'article R. 227-25 du code de l'action sociale et des familles (projet pédagogique)
- les documents relatifs aux personnels et aux mineurs (contrats de travail, diplômes, attestations de vaccination, renseignements médicaux, ...)
- le contrat d'assurance
- le cas échéant, la copie du procès-verbal de la dernière visite de la commission de sécurité contre l'incendie.

Séjour

Type

vacances court spécifique (préciser²) dans une famille

Dates

du au déclaration annuelle (pour séjours spécifiques autorisés et séjours de vacances dans une famille)

Modalités

Séjour organisé : en France à l'étranger (préciser) :
 fixe itinérant

Mineurs accueillis

Total = Moins de 6 ans = 6 à 11 ans = 12 à 17 ans =

Est-il prévu d'accueillir des mineurs en situation de handicap ? oui non

Si oui, en préciser le nombre =

Animateurs ou accompagnateurs

Total = Qualifiés = Stagiaires = Sans qualification =

Directeur/ Directrice (si connu(e))

Nom de naissance : Prénom(s) :

Nom d'usage : Date de naissance : ____/____/____

Commune de naissance : Code postal : ____-____-____ Pays :

Hébergement

Nb : en cas de séjour itinérant, indiquer la première étape

Locaux

N° de déclaration du local :

numéro mentionné sur le récépissé de déclaration détenu par le gestionnaire du local³

Nom du local :

Adresse (si local en cours d'enregistrement) :

Commune : Code postal : ____-____-____ Pays :

Hébergement hors locaux

Lieu d'implantation :

Adresse :

Commune : Code postal : ____-____-____ Pays :

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur :

- la sincérité des renseignements portés sur ce formulaire,
- ne pas être en incapacité ou interdit d'organiser un accueil de mineurs,
- m'engager à vérifier avant le début de l'accueil que les personnes appelées, à quelque titre que ce soit, à prendre part à un accueil de mineurs n'ont pas fait l'objet d'une mesure administrative prise en application des articles L. 227-10 et L. 227-11 du code de l'action sociale et des familles,
- m'engager à informer les personnes concourant à l'accueil que, conformément au 3° de l'article 776 et à l'article 706-53-7 du code de procédure pénale, les DDCS / DDCSPP ont accès au bulletin n°2 de leur casier judiciaire ainsi qu'au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIAJIS),
- m'engager à fournir dès que j'en ai connaissance et au plus tard 8 jours (2 jours s'agissant des organisateurs mentionnés à l'article 5 du présent arrêté) avant le début du séjour :
 - l'identité et la qualification du directeur et des membres de l'équipe d'encadrement permanente,
 - l'identité des autres personnes concourant à l'accueil,
 - les effectifs de mineurs par tranche d'âge.

Cachet
(personne morale)

Fait le ____/____/____ à
Signature (précédée de la mention manuscrite "certifié exact")

² La liste des séjours spécifiques est fixée par l'arrêté du 1^{er} août 2006 modifié relatif aux séjours spécifiques mentionnés à l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles.

³ Pour les locaux utilisés en France

Les déclarations mensongères sont passibles de sanctions pénales (article 441-6 du code pénal).

Les informations données font l'objet d'un traitement informatisé ; les droits d'accès et de rectification s'effectuent auprès des services de l'Etat chargés des accueils collectifs de mineurs.